

Ville de Châtelet

AVIS URBANISME

L'Administration communale fait savoir que Monsieur STERCKX Renaud a introduit un recours contre le refus du permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis **avenue Paul Pastur 130 à 6200 Châtelet** et cadastré **Bouffioux (4) section C n° 241V**.

Le projet consiste à **créer des logements supplémentaires** et déroge à l'article 415/1, 1° du Code wallon de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme du fait de la présence de marches entre l'extérieur et le hall commun de l'immeuble, ainsi qu'à l'article 415/2 du fait que la longueur du mur, côté de la poignée de la porte fermée et donnant accès au living du logement « 1 » est inférieure à 50 centimètres.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal du **07 juin 2018 au 21 juin 2018**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture d'enquête qui se déroulera le **21 juin 2018** de 16h00 à 17h00 à l'Administration communale de Châtelet – rue Gendebien 59 – Service Urbanisme – Bureau 012.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Châtelet – rue Gendebien 59 – Service Urbanisme – Bureau 012 – tous les jours ouvrables pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Des explications techniques seront également fournies tous les jours ouvrables pendant les heures d'ouverture des bureaux et lors de la séance de clôture d'enquête qui se déroulera le **21 juin 2018 de 16h00 à 17h00 ainsi que le 14 juin 2018 jusque 20h00 sur rendez-vous** à l'Administration communale de Châtelet – rue Gendebien 59 – Service Urbanisme – Bureau 012 – **SAUF LE MARDI**.

Châtelet, le

31 MAI 2018

Le Directeur général,



Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)



Françoise ABAD GONZALEZ

COPIE